

Déclaration de travaux

Informations sur la demande de Déclaration Préalable de Travaux et formalités de dépôt d'un dossier

Travaux pour lesquels il faut déposer une Déclaration Préalable de Travaux



Comment et où déposer une Déclaration Préalable de Travaux ?



Instruction d'une Demande de Déclaration Préalable de Travaux



Taxe d'aménagement



☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex